

République Centrafricaine



Rapport National

SUR

le Développement Durable

Ministère de l'Economie, du Plan et
de la Coopération Internationale

Ministère des Eaux, Forêts, Chasses,
Pêches, de l'Environnement et du Tourisme

Programme des Nations Unies
pour le Développement



Bangui, août 2002

Rapport National sur le Développement Durable

Avec le concours

Programme des Nations Unies
pour le Développement



Table des matières

Table des matières	3
Abréviations	5
Résumé	6
Méthodologie	7
Introduction	8
1 Le Plan National d'Action Environnementale	9
2 L'état de la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21	10
SECTION I : DIMENSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES	
Chapitre 1 : La Coopération Internationale visant le développement durable dans les pays en voie de développement	10
Chapitre 2 : La lutte contre la pauvreté	11
Chapitre 3 : Dynamique démographique et durabilité	12
Chapitre 4 : Protection et Promotion de la santé humaine	13
Chapitre 5 : Promotion d'un modèle viable d'établissements humains	14
Chapitre 6 : Intégration du processus de prise de décision sur l'environnement et le développement	15
SECTION II : Conservation et la gestion des ressources naturelles	16
Chapitre 7 : Protection de l'atmosphère	16
Chapitre 8 : Conservation de la diversité biologique	17
Chapitre 9 : Lutte contre la déforestation	18
Chapitre 10 : Lutte contre la désertification	19
Chapitre 11 : Protection de la qualité et fourniture des ressources en eau	20
Chapitre 12 : Gestion des déchets dangereux	21
SECTION III : LE RENFORCEMENT DES PRINCIPAUX GROUPES SOCIAUX	22
Chapitre.13 : Action Nationale en faveur des fermes pour leur Participation à un développement durable	22
Chapitre.14 : Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable	23
Chapitre.15 : Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés	24
Chapitre. 16 : Renforcement du rôle des ONG, partenaires au développement durable	25
Chapitre. 17 : Initiatives des collectivités locales à l'appuis de l'Agenda21	26
Chapitre. 18 : Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie	27
Chapitre. 19 : Renforcement du rôle des agriculteurs	28
SECTION IV : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	29
Chapitre. 20 : Ressources financières et mécanismes d'allocation budgétaires	29
Chapitre. 21 : Promotion de l'Education, de l'information et de la formation	30

Chapitre . 22 : Arrangements institutionnels internat	31
Chapitre. 23 : L'information dans la prise de décision	32
3. Mécanismes et Processus d'Intégration	33
1. Mécanisme d'intégration	33
2. Processus d'intégration	33
Conclusion	34
Annexes	35

Abréviations

ADIE	Association pour le développement de l'information environnementale
AFD	Agence française de développement
AIPB	Appui aux initiatives productrices de base
BICA	Banque Internationale pour le Centrafrique
BUNAPOP	Bureau National de coordination en matière de population
CAPMEA	Centre d'assistance aux petites et moyennes entreprises et l'artisanat
BCBA	Commercial Bank of Central Africa
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides de l'Afrique Centrale
CFC	Chlorofluorocarbone
CILSS	Comité Inter Etat de lutte contre la sécheresse dans le sahel
CITES	Convention Internationale sur le commerce des espèces menacées
CNEDD	Comité National pour l'environnement et le développement durable
CNP/LCD	Comité national de pilotage
COBAC	Commission Bancaire en Afrique Centrale
COMIFAC	Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale
CONAPO	Commission nationale de la population
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
T/an	Tonne par an
ECOFAC	Ecosystème des forêts d'Afrique Centrale
FAC	fonds d'aide et de coopération
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIP	Groupements d'intérêts pastoraux
GIR	groupements d'intérêts ruraux
Ha	Hectare
IEC	Information Education Communication
MIKE	Monitoring illegal killing of elephant
NEPAD	Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies d'information et de communication
OCFSA	Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAIAF	Projet d'appui institutionnel à l'administration forestière
PAN/LCD	Plan d'action nationale de lutte contre la désertification
PARDEP	Projet d'appui à la réhabilitation et au développement des entreprises privées
PARPAF	Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier
PDA	Plan directeur agricole
PDDT	Plan de développement du tourisme
PDZCV	Programme de développement des zones cynégétiques villageoises
PEA	Permis d'exploitation et d'aménagement
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNDE	Plan National de Développement de l'Education
PNP	Politique nationale de Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	Polluants organiques persistants
PREU	Projet de réhabilitation de l'équipement urbain
PRGIE	Programme régional de gestion de l'information environnementale
RAPAC	Réseau d'aires protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
SNPJ	Service National pour la promotion de la jeunesse
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Résumé

Ce rapport évalue les efforts faits par la République Centrafricaine de 1992 à 2002 dans la mise en œuvre de l'Agenda 21, 10 ans après Rio. Des critères clés ont été adoptés à cet effet qui permettent de mettre en exergue :

- Les réalisations et les atouts existants ainsi que les compétences dans des domaines nouveaux ;
- Les priorités nationales sur le plan scientifique et sur le plan du développement ;
- La possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires ;
- La création du partenariat approprié et le mécanisme de coordination rigoureuse des actions pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Sur ces bases, le rapport souligne la nécessité d'élaborer des politiques et stratégies dans des domaines suivants :

- a. Les dimensions sociales et économiques.** Deux aspects sont pris en compte : d'une part les liens entre la santé, les établissements humains et le bien-être des populations et l'amélioration des facteurs physiques, chimiques et biologiques qui les affectent et, d'autre part, le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de la formation écologique afin de répondre aux exigences du développement durable.
- b. La conservation et la gestion des ressources naturelles aux fins du développement.** A ce chapitre, les préoccupations abordées sont : (i) la préservation, l'utilisation durable de la diversité biologique et de gestion écologiquement rationnelle des écosystèmes terrestres ; (ii) la lutte contre la désertification à travers des mécanismes nationaux de concertation ; (iii) la protection de l'atmosphère par la diffusion des méthodes permettant d'étudier la variabilité du climat et les changements climatiques et de préserver la couche d'ozone et la quantité de l'air ambiant ; (iv) les ressources en eau douce par la fourniture des moyens en vue de favoriser l'exploitation et la gestion intégrée des ressources en eau douce dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir un développement socio-économique viable ;
- c. Les moyens d'exécution.** L'accent est mis sur plusieurs points : (i) l'économie de l'environnement, vue à travers les instruments d'analyse, les politiques nationales d'intégration de l'environnement à l'économie et la coopération internationale dans les domaines de l'environnement ; (ii) le droit de l'environnement ; (iii) l'industrie et de l'énergie ; (iv) des substances chimiques et des déchets toxiques aux fins de gestion écologiquement rationnelle des substances.
- d. La coopération.** Le rapport évalue la coopération internationale et son impact sur le renforcement des capacités des partenaires nationaux.

Méthodologie

Le présent rapport est le résultat d'un long processus de consultation nationale dont le pilotage a été confié à un Comité National Préparatoire. Ce comité est composé des représentants de tous les secteurs de la vie politique, administrative, sociale, économique et culturelle du pays. Ainsi, s'y trouvent les personnes ressources relevant des différents ministères directement ou indirectement impliqués dans la gestion des questions liées à l'environnement. Les représentants de la société civile y ont été également associés, ainsi que ceux du secteur privé, des Organisations Non Gouvernementales, des médias et des diverses associations.

Un secrétariat technique a été créé pour appuyer le comité. Il est chargé de la collecte des informations, de l'organisation des consultations à tous les niveaux, d'élaborer les ébauches du rapport et de rassembler les contributions à son amélioration. Le secrétariat s'est particulièrement investi dans l'élaboration des fiches thématiques extraites des recommandations de l'Agenda 21, leur diffusion aux partenaires et leur exploitation pour mesurer le chemin parcouru dans la mise en œuvre desdites recommandations et ce qui reste à faire.

Le principe d'une large contribution a été adopté et s'est manifesté sous forme de réunion, de discussions, d'ateliers afin de mobiliser le maximum d'avis et de propositions. C'est donc un mécanisme de concertation permanente garantissant un dialogue vertical et transversal qui a été à la base de l'élaboration du présent rapport, expression de l'ensemble de la communauté nationale.

La phase décisive de l'élaboration du présent rapport a été l'organisation du séminaire national articulé autour de plusieurs ateliers thématiques couvrant les recommandations de l'Agenda 21 qui cadrent particulièrement au cas de la République centrafricaine. Les différents ateliers se sont étalés du 18 juin au 27 juillet 2002 et ont permis d'établir le diagnostic final de l'état des initiatives relatives à la réalisation du développement durable en République Centrafricaine, de relever les contraintes majeures qui entravent la marche en avant et de proposer de nouvelles stratégies, à cet effet.

Introduction

En 1992, à l'instar de l'ensemble des nations ayant pris part au premier Sommet de la planète Terre tenu à Rio de Janeiro, la République Centrafricaine a souscrit totalement aux recommandations de ce forum, contenues dans l'Agenda 21 (Action 21).

Dix années plus tard, le pays a connu une situation de précarité sans pareille, marquée à la fois par l'intensification de la pauvreté humaine et la détérioration alarmante des écosystèmes indispensables à la vie sur la terre. En dépit d'une telle situation, nombreuses ont été des initiatives pour contenir ces tendances à la dégradation.

Le pays saisit l'occasion du forum de Johannesburg en Afrique du Sud du 26 Août au 04 Septembre 2002 pour faire l'état de ces initiatives et présenter l'ampleur des défis restants liés au développement durable.

Le présent rapport a double buts : celui d'informer la population centrafricaine, ses dirigeants, les membres de la société civile et le secteur privé des avancées réalisées par le pays, au cours des dix dernières années, dans la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21, Plan d'Action mondial, adoptées en 1992 au Sommet planétaire de Rio de Janeiro et celui de les conscientiser sur l'ampleur de ce qui reste à faire, des enjeux et des risques d'échec.

Le rapport s'articule autour des points clés suivants :

- Le Plan National d'Action Environnementale, comme stratégie nationale de développement durable.
- L'état de la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21 en République Centrafricaine.
- Le processus et les mécanismes d'intégration des stratégies pour le développement durable.

1 Le Plan National d'Action Environnemental : Stratégie nationale de développement durable

La République centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations de l'Agenda 21. A ce titre, elle a pris l'initiative d'élaborer son Plan National d'Action Environnementale pour répondre aux nombreuses préoccupations contenues dans lesdites recommandations. Le processus a démarré en Janvier 1996, grâce à l'appui multiforme du PNUD et s'est achevé en 1999. Il a abouti à l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable qui comporte 5 objectifs traduits en 30 programmes, touchant tous les secteurs de l'économie, pour un montant total d'environ **334 millions de dollars**, étalés sur **20 ans**. Quelles sont les forces et les faiblesses de cette stratégie ?

Forces

Le Plan National d'Action Environnemental a été élaboré selon la méthode participative par une équipe pluridisciplinaire.

Le document est techniquement validé.

L'arrangement institutionnel prévoit l'intégration de toutes les catégories des acteurs, depuis les comités locaux au Comité National pour l'Environnement et le Développement (CNED).

Certains programmes sont déjà en cours d'exécution.

Un programme spécifique est réservé à la lutte contre la pauvreté.

Un mécanisme de suivi-évaluation (observatoires de programmes) pertinent est adopté.

Des annexes traitant de la planification environnementale, de la gestion stratégique et de la gestion des conflits liés aux ressources naturelles par la négociation ont été élaborées.

Faiblesses

La mise en œuvre du Plan National d'Action Environnemental est tributaire des contributions extérieures et ne prend pas suffisamment en compte les possibilités et les opportunités de mobilisation des ressources locales potentielles.

Les ressources nationales sont actuellement très limitées et ne peuvent pas couvrir totalement les besoins du Plan National d'Action Environnemental.

La Loi-Cadre de l'Environnement n'est pas encore adoptée ;

Le Plan National d'Action Environnemental est très peu connu du public

Son contenu n'est pas vulgarisé à défaut d'une large diffusion et d'appui médiatique conséquent.

Le Plan National d'Action Environnemental intègre la plupart des chapitres de l'Agenda 21, mais son exécution nécessite des ressources financières et humaines suffisantes qui ne sont pas totalement

2 L'état de la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21 en

Section 1 : Dimensions économiques et sociales

Chapitre 1 : La Coopération Internationale visant le développement durable dans les pays en voie de développement

Au cours des dix dernières années, la République Centrafricaine a vu son volume d'aide extérieure se réduire graduellement. Celle-ci est passée de **227,662 millions** de dollars en 1990 à **68,316 millions** de dollars en 1996. La période la plus marquée se situe entre 1995 et 1996 où l'aide a baissé de 50% en raison des troubles politico-militaires qui ont secoué le pays.

• Stratégie

Le pays s'est engagé à repenser sa forme de coopération en adoptant une diplomatie de proximité plus active et agressive. Le but recherché est d'exploiter au maximum les opportunités de mobilisation ressources extérieures pour relancer la croissance, réduire la pauvreté et garantir un développement durable.

• Forces et Faiblesses

Points forts :

Les points forts de cette stratégie sont à rechercher dans la volonté politique qui privilégie la paix, la sécurité, la libéralisation du commerce, l'adoption de loi portant chartre des investissements au sein de la CEMAC, l'adhésion à la chartre de l'OHADA, la promotion du dialogue social, la prise en compte des normes environnementales dans les politiques, programmes et projets de développement, l'adhésion aux conventions internationales sur la protection de l'environnement, et l'encouragement des

programmes de développement intégré à la conservation des ressources naturelles.

Points faibles :

En dépit de cette volonté beaucoup de contraintes subsistent et peuvent entraver la mise en œuvre de cette stratégie. Ce sont surtout l'instabilité politique et l'insécurité, la démotivation des bailleurs de fonds, la faiblesse des ressources allouées à la promotion de la coopération pour le développement et le faible taux d'allocation des moyens à la conservation des ressources naturelles.

• Impact

La coopération internationale a été très active dans le domaines de la protection de l'environnement. Les fonds alloués dans ce domaine sont passés de **1,198 millions** de dollars en 1990 à **5,955 millions** en 1998.

• Perspectives

Le Gouvernement entend mettre en œuvre un train de mesures destinées à renforcer la coopération et le partenariat avec les bailleurs de fonds du développement. Il s'agira notamment de : (i) Mettre en œuvre une politique de bonne gouvernance axée sur la lutte contre la corruption, la

promotion de l'Etat de droit, la démocratie.(ii) Faire un plaidoyer actif auprès des partenaire au développement (ii) Renforcer les capacités en ressources humaines par la

valorisation et la formation des cadres dans le domaine de la coopération- négociation.

Chapitre 2 :La lutte contre la pauvreté

Au cours des dix dernières années, la pauvreté a pris une ampleur préoccupante en République Centrafricaine. 62% de la population vivent avec moins d'un dollar par jour. L'espérance de vie avoisine 49 ans. Le taux brut de scolarisation est estimé à 43%. 54% seulement de la population ont accès à l'eau potable. Cette situation déjà précaire s'accompagne d'autres maux qui sont la dégradation de l'environnement et l'ampleur de la pandémie du VIH/SIDA dont le taux de prévalence atteint 14% de la population centrafricaine.

• Stratégie

Face à l'ampleur croissante de la pauvreté, et conformément aux recommandations du Sommet de Copenhague sur le développement social, le Gouvernement a élaboré un Plan National de Lutte Contre la Pauvreté dont l'insuffisance est traduite par l'absence de liens entre les stratégies de lutte contre la pauvreté et la nécessité d'une croissance économique conséquente. Pour y remédier, le Gouvernement a mis en chantier son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). L'objectif recherché est de promouvoir une croissance forte et soutenue, de lutter contre la pauvreté et les inégalités, de promouvoir la bonne gouvernance et le développement participatif à la base, enfin de renforcer l'Etat de droit et les institutions républicaines.

• Forces et Faiblesses

Points forts

Des signes visibles soulignent la volonté politique de réduire la pauvreté, l'adhésion de

l'ensemble de la population et des partenaires au processus et la pertinence des liens entre les actions de réduction de la pauvreté et celles visant la croissance économique forte et soutenue.

Points faibles

Il existe cependant de nombreux points faibles. Ce sont l'insuffisance des moyens financiers et logistiques indispensables au bon déroulement du processus, la tension de la trésorerie de l'Etat, la forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs assortis de conditionnalités des bailleurs de fonds et l'absence d'un projet de société.

• Perspectives

Saisissant les opportunités des Objectifs de Développement du Millénaire le pays, s'est engagé à ajuster sa politique et ses instruments de planification pour la réalisation desdits objectifs. A cet effet, des initiatives sont prises pour intégrer les objectifs de développement du millénaire dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, pour prendre en compte des orientations du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans son cadre de coopération, pour mobiliser des ressources additionnelles en vue de soutenir la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Chapitre 3 : Dynamique démographique et durabilité

Au cours des dix dernières années, il n'y a pas eu un recensement exhaustif de la population centrafricaine. Ce qui rend difficile l'évaluation des grandes tendances démographiques dans le pays. Toutefois il convient de souligner le poids de nombreux facteurs déterminants qui influent sur le potentiel démographique du pays. Il s'agit de l'ampleur de la mortalité infantile et maternelle élevée, du taux de mortalité générale croissant du fait du VIH/SIDA et du paludisme, du fossé de plus en plus croissant entre les villes et les campagnes dont le corollaire est l'intensification de l'exode rural. En dépit de tous ces éléments, la croissance démographique se maintient à 2,5% par an alors que le taux du PNB qui évolue en dents de scie reste faible.

• Stratégies

La préoccupation majeure reste pour le pays l'actualisation de l'information démographique par le biais d'un recensement générale de la population. Une Politique Nationale de Population est déjà adoptée en 1998. Elle intègre à la fois la dynamique de la population, les facteurs socioculturels, économiques et environnementaux.

• Forces et Faiblesses

Points Forts

Le pays a fait face à ses engagements internationaux en matière de population en prenant de nombreuses initiatives dont la mise en place de structures appropriées de réflexion, l'adoption du code de la famille et des personnes en 1999, et l'utilisation de la planification familiale comme une composante principale de la politique socio-sanitaires.

Points faibles

Les contraintes majeures à la mise en œuvre de la politique nationale de populations sont nombreuses. Il s'agit des difficultés de fonctionnement des structures adhoc (Commission Nationale de la Population), de mobilisation de ressources et de la faiblesse des capacités de

coordination et de Suivi - Évaluation des programmes et projets en matière de population.

• Financement

Afin de soutenir la Politique Nationale de Population, des efforts sont entrain d'être faits pour mobiliser les ressources nationales et rechercher le financement extérieur.

• Perspectives

Vue les difficultés d'une actualisation régulière des données démographique, les efforts visent à mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation régulière des opérations de recensement.

Évolution des indicateurs socio-démographiques de base de 1960 à 1995

Indicateurs	1959-1960	1975	1988-1990	1995
Population totale	1.203.000	2.088.000	2.688.426	-
Taux brut de Natalité pour mille	48	43	41,6	38
Taux brut de Mortalité pour mille	26	18	16,7	-
Indice synthétique de Fécondité	4,9	5,9	6,1	5,1
Taux annuel d'accroissement naturel	2,2	2,5	2,5	-
Taux d'accroissement global de la population	-	3,5	2,0	-
Taux de Mortalité Infantile	190	185	132	97
Espérance de vie à la naissance	34	43	48	-

Sources : Ministère de l'Economie et du Plan (BCR)

Chapitre 4 : Protection et Promotion de la santé humaine

L'Etat de santé de la population centrafricaine reste précaire depuis le sommet de Rio, malgré la volonté politique manifeste exprimée dans le Plan National de Développement Sanitaire. L'espérance de vie du Centrafricain baisse d'année en année. Sur 1000 enfant qui naissent 131 décèdent avant l'âge d'un an en 2000 alors qu'ils étaient 97 en 1994. Le Paludisme, la tuberculose, les affections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques sont les maladies en recrudescence depuis 1995. Le SIDA avec un taux de prévalence de 14% en 2000, est devenu non seulement un problème de santé publique mais un problème économique ; il constitue à lui seul 24% des causes de décès.

• Stratégie Nationale : le Plan National de Développement Sanitaire.

Depuis 1980 la RCA s'est engagée dans un processus de réforme de santé en vue de créer les conditions nécessaires pour une croissance durable et auto entretenue.

En 1988, un programme cadre de mise en œuvre des soins de santé primaires a été élaboré suivi d'une loi votée par le parlement en 1989 fixant les principes généraux relatifs à la santé en RCA. Les deux principaux axes de cette loi proclame le droit de tout citoyen à la santé et la participation financière de chacun aux différentes prestations proposées dans les formations sanitaires publiques. Ce processus de formulation d'une nouvelle politique de santé va aboutir en 1990 à l'adoption d'un Plan de Développement Sanitaire (PNDS) sur la période 1994-1995, rayé par un plan intérimaire de santé (PIS) sur la période 2000-2002.

• Forces et Faiblesses du PNDS

Points forts

Les engagements nationaux dans le domaine de la santé ont été fermes. La santé est devenue une priorité nationale intégrée dans la lutte contre la pauvreté. A cet effet tous les acteurs sont impliqués dans la formulation et/ou la participation des problèmes de santé. Le secteur est restructuré sur le principe de la décentralisation des pouvoirs et de gestion (autonomie de gestion des COGES, autorité affirmée des chefs des régions sanitaires dans la gestion administrative du personnel, etc.)

Points faibles

Ce sont de nombreuses insuffisances en matière de définition de la politique sanitaire, de la production des données statistiques, de moyens matériels, humains et financiers. La lenteur dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation complique cette situation.

• impact de la politique

La mise en œuvre du PNDS a permis le renforcement de la surveillance épidémiologique et des activités préventives, l'amélioration de la santé de reproduction (maternité sans risque, lutte contre la stérilité, etc.) et de la qualité des services (développement des ressources humaines, infrastructure et équipement, création d'un fonds national de médicament, relèvement du budget de la santé)

Principaux indicateurs sociaux	Objectifs RIO/Gvt	1992	2000
Couverture vaccinale			
• BCG	80%	90%	62%
• DTCoq	80%	60%	33%
• Polio	80%	60%	36%
• Rougeole	95%	69%	37%
Maladies courantes déclarées			
• Parasites intestinaux		97333	
• Paludisme		89990	117954
• Diarrhée	50%	43600	34867
• Affection respiratoires		54288	66637
• Onchocercose	Eradiquer		
Taux de prévalence SIDA	Réduire	6%	14%
Taux de mortalité infantile	50%	97 pour mille	131 pour mille
Taux de mortalité diarrhée infantile	50 < x > 75%	37%	34%
Taux de mortalité maternelle		621 pour cent mille	948 pour cent mille
Part du budget de la santé		8%	15%
• Etat		0	5%
• Communauté		92%	80%
• Coopération Internationale			

Sources : EDS 94-94 ; TBS ; MICS 2000 ; DEE.

Chapitre 5 : Promotion d'un modèle viable d'établissements humains

Au cours des dix dernières années, il n'y a eu une politique cohérente dans le secteur de l'habitat. Cela rend critique la situation des établissements humains dans les zones urbaines de la RCA. Les agglomérations urbaines se désagrègent de jour en jour. Les infrastructures sociales de base sont en ruine et les services de voirie presque inexistantes. Le système de collecte de déchets et des eaux usées est défaillant.

• Stratégie

En 1984, la Commission Nationale de l'Habitat, a recommandé une stratégie appropriée en matière d'habitat. Un Fonds National de l'Habitat et d'une Agence pour la Promotion du Logement ont été créés, mais n'ont pas été fonctionnels. De 1985 à 1990, des opérations de réhabilitation et d'aménagement des quartiers sous équipés et la promotion d'un programme de 2500 logements sociaux ont été envisagées. En 1998, un programme de construction des 100 logements sociaux financés par le Gouvernement de Taiwan. Tirant l'expérience de ces initiatives, le Gouvernement envisage la création d'un cadre cohérent dans le secteur de l'habitat pour la période 2000-2006.

• Forces et faiblesses

Points forts

Des initiatives éparses de réhabilitation des voiries et des quartiers mal lotis ont permis de disposer d'expériences sur comment aborder les questions de délocalisation, d'indemnisation des déguerpis, de la gestion des ressources foncières, etc. Des leçons tirées de ces exercices sont d'une grande nécessité pour les actions futures.

Points faibles

L'absence d'une politique dans le secteur a concouru à l'implantation anarchique de l'espace, à la dégradation des infrastructures sociales et économiques, au délabrement dramatique des villes secondaires, à l'abandon des villages.

• Impact

L'impact de cette situation d'absence de stratégie se mesure de deux manières. D'un côté des investissements épars ont permis d'améliorer le cadre de vie dans certains quartiers de l'autre la dégradation et la désolation règnent et affectent la qualité de vie de la population.

• Perspectives

Les problèmes cruciaux des établissements humains invitent à des actions vigoureuses. Celles-ci visent avant tout les domaines suivants : la réduction des déséquilibres entre Bangui et l'arrière pays et le renforcement des collectivités locales ; la restructuration des ressources foncières et le contrôle rigoureuse de leur gestion ; une politique véritable de l'habitat afin de faciliter l'accès des populations les plus vulnérables à un logement décent ; la promotion de l'assainissement pour améliorer les cadres et conditions de vie des plus pauvres. Des mesures d'accompagnement efficaces doivent être prises pour encourager des initiatives des individus et des collectivités.

• Financement et coopération

Financement : PREU (10%) ; Extérieur (90)

Coopération : PNUD ; FAC ; AFD ; UE

Chapitre 6 : Intégration du processus de prise de décision sur l'Environnement et le Développement

Bien avant la conférence de Rio, la République Centrafricaine a créé un Comité National chargé de la Protection et de l'utilisation rationnelle de l'Environnement, par décret n°89.047 du 23 février 1989. Après Rio le pays a créé un Comité National pour l'Environnement et le Développement Durable par décret n°94.124 du 26 avril 1994. Le mandat de ces structures est d'intégrer le processus de prise de décision sur l'Environnement et le Développement dans le cadre d'une concertation nationale et décentralisée, veiller au respect de la prise en compte de la durabilité dans les politiques et stratégies de développement économique. Dix ans plus tard, des programmes intégrés sont privilégiés, mais les structures ne sont plus opérationnels.

• Stratégie

La nécessité d'impliquer les dimensions écologiques dans les impératifs de la croissance économique a amené le pays, au cours des dix dernières années à revoir sa stratégie de développement et les modalités de prise de décision à cet effet. Ainsi des structures de pilotage multidisciplinaires, multisectoriels et multipatrimoniales ont été créés dans le but de faciliter le dialogue politique et stratégique tant au niveau central que décentralisé. Une approche hautement participative des défis et des enjeux du développement durable a été adoptée.

• Forces et faiblesses

Points forts

Le processus de planification de l'action environnementale a été engagé et a abouti à la création d'un Plan National d'Action Environnementale. Il est entrain d'être renforcé par un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Le pays s'engage à utiliser les objectifs de développement du millénaire comme balise pouvant l'amener à l'an 2015 à réduire sensiblement la pauvreté tout en garantissant une couverture végétale conséquente et en protégeant les espèces menacées ainsi que leur habitat. Dans cette perspective le pays a ratifié de nombreux accords, traités, protocoles environnementaux et Conventions (Convention de Vienne (1993); Convention sur la biodiversité biologique (1995); Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1995); Accord de la Haye (1995); Convention contre la désertification

(1996); Protocole de Carthagène (2000); Convention de Stockholm sur les

polluants organiques persistants (2002) et a ajusté ses instruments nationaux pour être en harmonie avec la communauté internationale.

Points faibles

Le processus d'intégration de l'environnement et du développement bute cependant contre un certain nombre de contraintes à la fois budgétaire, institutionnelle, et technique qui retardent considérablement la mise en œuvre du processus de prise de décision sur l'environnement et le développement. La faiblesse de l'information sur l'étroitesse des liens entre l'environnement et le développement ne facilite pas la formulation des lois, des mesures et règlements promouvant la durabilité.

• Impact

Des initiatives ont vu le jour en matière de prise de décision garantissant la durabilité. Elles concernent des mesures législatives dans le domaine des ressources environnementales. Ce sont les codes forestier, de la Pêche, les Lois de finances sur le partage des taxes et redevances forestières et cynégétiques, les code des investissements privilégiant la protection de l'environnement et de la santé humaine.

• Perspective

Deux mesures importantes sont envisagées. Il s'agit de la réactivation du Comité National sur l'Environnement et le Développement Durable et l'adoption de la loi cadre sur l'environnement.

• Financement et coopération

Coût de mise en œuvre PNAE : 0,334 milliards de dollar sur 15 ans.

Coopération : Principaux bailleurs FEM, PNUD.

Section II – Conservation et gestion des ressources naturelles

Chapitre 7: Protection de l'Atmosphère

Le présent thème couvre aussi bien la protection de la couche d'Ozone que les changements climatiques. La République Centrafricaine a signé la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone (1993), le Protocole de Montréal sur les substance qui appauvrissent la couche d'Ozone (1993) et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1995). La mise en œuvre de tous ces instruments est en cours.

• Stratégie

Le pays a créé un Bureau National Ozone et un Comité de Coordination pour la Communication Initiale. Les premières études ont révélé que les Chlorofluorocarbone 12 n'ont pas évolué les dix dernières années. L'importation et la consommation des substances appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) est en baisse. Dans l'atmosphère, on note la présence dans l'atmosphère du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄), de l'hémioxyde d'Ozone ou oxyde nitreux (N₂O), des gaz traces notamment les monoxydes de carbone(CO), de l'oxyde d'azote (NO_x) et les composés volatiles non méthaniques (CVNM).

Tableau 1. Emission des principaux gaz à effet de serre (en Gg)

N°	Gaz	Puits						
		CO ₂	CO ₂	NH ₄	CO	NO ₂	NO _x	COVM
	Secteurs	-	-	-	-	-	-	-
1	Energ.	-	203	286	105	41	0	0
2	Procédés industriels	-	0	0	0	0	0	0
3	Agriculture	-	0	274	4173	33	48	13
4	Terre et foresterie	140.000	153 5	1	13	0	0	0
5	Déchets	6	0	4	0	8	0	0
	TOTAL	140.000	173 8	565	4291	82	48	13

• Forces et faiblesses

Points Forts

Quelques signes de changements positifs sont visibles. Il s'agit de la réduction du parc frigorifique. La plupart des émissions de CO₂ provient des énergie fossiles (203 Gg) et de la biomasse (1535). Les émissions des procédés industriels sont quasi nulles. Enfin, seule l'agriculture et l'élevage restent les principales sources d'émission de méthane.

Points faibles

Les points faibles demeurent la perturbation du tissu industriel du froid par les crises politiques. A ce la s'ajoute la continuité de la pratique des feux de brousse qui sont à l'origine des gaz à effets de serre tels que le monoxyde de carbone (4173 Gg). Enfin, la structure de la consommation énergétique est essentiellement marquée par prédominance de la biomasse.

• Impacts

La mise en œuvre des principaux instruments a permis de noter des effets positifs. La reconversion des technologies de mousses flexible ainsi que la récupération et recyclage des réfrigérants sont des opérations courantes appuyées par le renforcement des capacité des acteurs du froid, y compris le Bureau Ozone R.C.A. Le comité national de pilotage a supervisé la réalisation de nombreuses études sur l'inventaire des gaz à effet de serre, la vulnérabilité et l'impact des changements climatiques, ainsi que les politiques d'atténuation d'adaptation. Toutes actions ont été appuyées par la sensibilisation des secteurs sur les changements climatiques et la formation des experts sur la méthodologie IPPC.

• Perspectives

Les actions futures visent la rédaction de la communication initiale et la validation, l'organisation d'un atelier des décideurs et des média, la ratification des amendements du Protocole de Montréal et la ratification du Protocole de Kyoto.

Chapitre 8 : Conservation de la diversité biologique

La République Centrafricaine dispose d'une diversité biologique riche et variée. Cet acquit est lié à la diversité des zones écologiques allant de la forêt dense humide au sud à la steppe au nord. Le pays compte 3602 espèces de plantes vasculaires dont 100 sont endémiques, 209 espèces de mammifères avec 2 espèces endémiques, 668 espèces d'oiseaux, 29 espèces de papillons dont 1 est très menacée et 455 espèces de poissons réparties dans 52 familles (PDA 2000). Le potentiel halieutique centrafricain est estimé entre 20.000 à 50.000 tonnes/an (Nogent, 1994). La fluctuation est en fonction du climat. Le réseau des aires protégées compte 2 réserves intégrales, 4 parcs nationaux, 1 parc présidentiel, 1 réserve spéciale à usages multiples, 2 réserves de biosphère, 1 site de patrimoine mondial et 7 réserves de faune. L'ensemble du réseau couvre une superficie de 67.615 km², soit 11% du territoire national. Les forêts classées (37) couvrent une superficie de 6334,72 km² contre 17,03 km² de périmètres reboisés.

• Stratégie

La biodiversité biologique est très menacée. Les forêts et les savanes reculent. Beaucoup d'espèces animales sont également menacées. Le pays est donc obligé de prendre un train de mesures au cours des dix dernières années pour y faire face. Ces mesures concernent l'importation, la détention, la culture, la vente et le transport des jacinthes d'eau par décret n° 68.186 du 17/07/1968 ; la signature de la Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES) en 1980, la ratification de la Convention sur la diversité biologique en 1995 et la signature du Protocole de Carthagène sur le Prévention des Risques biotechnologiques en 2000. Le pays a adhéré à plusieurs organisations ayant mandat de préserver les ressources de la biodiversité. Il s'agit entre autre de l'UICN, du PRGIE, de la CEFDHAC, de l'OCFSA, de la COMIFAC et RAPAC.

• Forces et faiblesses

Points forts

Des stratégies de conservation et de valorisation des ressources de la biodiversité ont été élaborées et renforcées par des instruments de planification appropriés. Il s'agit notamment du Plan National d'Action Environnementale, du Plan de Développement du Tourisme, du Plan de Convergence (COMIFAC), du Plan Stratégique CEFDHAC,

des actions transfrontalières en matière de protection et de gestion intégrée des ressources partagées, du programme régional de gestion de l'information environnementale etc.

Points faibles

La mise en œuvre de toutes ces initiatives n'est pas suffisante pour arrêter certaines tendances négatives. En effet, la forêt continue de reculer, la perte de la biodiversité s'accroît avec le nombre accru des espèces de mammifères menacées (11) ; espèces de mammifères éteintes (2) ; espèces d'oiseaux menacées (2) ; espèce d'oiseaux éteinte (1) ; espèce de reptiles menacée (1) ; espèce de papillons menacée (1). De nombreux habitats menacés. Le taux annuel de déforestation est de 0,4% tandis que celui de la savanisation atteint 0,02%.

• Impacts

La mise en œuvre de ces stratégies s'est traduite par : le renforcement et le contrôle de l'exploitation forestière et des aires protégées, le renforcement des effectifs des agents de contrôle et de surveillance. En outre, un modèle de Plan d'Exploitation et d'Aménagement a été élaboré et expérimenté dans une zone pilote.

• Perspectives

Au cours des prochaines années, le pays procédera à la désignation réseaux de site RAMSAR (1.000.000 ha), à la ratification de la Convention de Bonn sur les Espèces Migratrices de Faune Sauvage, à la signature et ratification de l'Accord de LUSAKA sur le Commerce Illicite des espèces de faune sauvage et enfin à l'adoption de la Loi Cadre sur l'Environnement.

Chapitre 8 : Lutte contre la déforestation

La RCA a une superficie de 623.000 km² dont 35.000 km² de steppe (5%), 540.000km² de savane 86,8% et 52.200 km² de forêt dense humide (8,2%). Les forêts classées couvrent une superficie totale d'environ 6.335 km² contre 17 km² de périmètres reboisés; la taille des unités reboisées varie de 1,5 ha à 300 ha.

La superficie des forêts concédées totalise 33.209 km² dont 27.205 km² de forêts utiles réparties entre 15 permis d'exploitation et d'aménagement (PEA), 1 permis spécial de coupe et 2 permis artisanaux.

Les différentes pressions qui s'exercent sur le couvert forestier ont eu pour conséquences : la dégradation du couvert forestier, un taux de savanisation latent, la dégradation des sols et celle plus prononcée des forêts galeries. Par ailleurs, un étude sur la consommation de bois de feu a démontré que la biomasse couvre 96% des besoins énergétiques des ménages centrafricains, car le bois reste la principale source d'énergie domestique en milieu rural (98%) et urbain (85%).

• Stratégie

Pour inverser cette ta RCA a procédé à l'élaboration de son PNAE et institué les Permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) pour garantir une exploitation propre de ses ressources forestières. Un vaste de programme de reforestation est en cours pour réhabiliter les zones fortement dégradées comme les bassin versants et les périphéries des périmètres concédés à l'exploitation forestière. Des projets de protection et d'utilisation durable des ressources forestières sont aussi développés.

• Forces et faiblesses

Points forts

Parmi les mesures pour lutter contre la déforestation, on peut retenir :la définition des critères et indicateurs fiables d'aménagement,, la promotion de la foresterie communautaire et de l'agro foresterie, la planification participative et l'intensification des campagnes

d'information, d'éducation et de communication.

Points faibles

Le secteur forestier souffre encore d'une faiblesse de capacités en ressources humaines, financières (faible investissement alloué au reboisement). En outre, on note un besoin sans cesse croissant en bois de feu. Enfin, le nombre PEA dotés de plan d'aménagement est très faible (1/15).

• Impacts

La volonté du pays à freiner le processus de déforestation s'est traduite par la mise en chantiers de plusieurs programme et projet de Conservation des Ecosystèmes Forestiers.

• Perspectives

Dans les années à venir, le pays entend étendre le plan d'aménagement à tous les PEA, adopter des critères et indicateurs d'aménagement, promouvoir le reboisement et développer le partenariat.

Chapitre 10 : Lutte contre la désertification

Le pays est affecté par dégradation du couvert végétal du essentiellement aux pressions anthropiques et aux aléas climatiques. Cette dégradation se manifeste par de nombreuses tendances qui sont l'aridité des sols qui s'accroissent et l'apparition des formations végétales dominées par les crassulacées.

• Stratégie

Le pays a intégré la lutte contre la désertification dans son plan global d'action en faveur de l'environnement. Il prépare en ce moment un plan spécifique de lutte contre la désertification, partie intégrante du cadre stratégique contre la pauvreté. Une campagne de mobilisation, de sensibilisation et d'informations sur la nécessité d'arrêter le processus de désertification est déclenchée depuis 1996.

• Forces et faiblesses

Points forts

Le pays a mise en place une structure nationale chargée de la promotion des actions en faveur de la lutte contre la désertification. Et conformément à ses engagements, il a ratifié la convention sur la lutte contre désertification et a fait son premier rapport national. De nombreux programmes ont été mis en œuvre en matière d'Information, d'éducation et de communication, de la lutte contre la pauvreté, de reboisement, protection des écosystèmes aquatiques e des bassins versants.

Points faibles

Des signes de faiblesses sont malheureusement visibles et concernent particulièrement la perte de la diversité biologique, à la dégradation des sols, à la baisse du niveau de la nappe phréatique, à l'assèchement des cours d'eau, la non maîtrise des mouvements de transhumance du bétail et des feux de brousse, enfin la faible capacité institutionnelle de gestion, de surveillance et de contrôle

• Impacts

Une prise de conscience du processus de désertification est effective au sein de la population. De plus en plus, la gestion des terroirs se fait de manière intégrée

• Perspectives

Au cours des prochaines années, le pays envisage la mise en chantier du Plan d'Action Nationale en matière de lutte contre la désertification et la mobilisation de ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Ces mesures vont être accompagnées par le renforcement de la coopération avec les partenaires extérieures et par l'intégration du pays dans le Comité InterEtat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

Chapitre 11: Protection de la qualité et fourniture des ressources en eau

La République Centrafricaine dispose de deux bassins hydrographiques jouant le rôle de châteaux d'eau pour le pays et pour la région, grâce à une pluviométrie élevée. Ce potentiel hydrographique joue un rôle important tant sur la plan d'apport en matière de consommation des populations, de voie de communication qu'en matière de milieu de vie. Malheureusement, c'est un potentiel qui n'est pas géré durablement et qui est affecté par un certain de contraintes. Au cours des dix dernières années, l'accès à l'eau potable reste insuffisant. Les besoins des populations ne sont couverts qu'à 38,9% en milieu urbain et 33,8% en zone rurale. Le système de fourniture et de protection de la qualité de l'eau reste très faible. Nombreuses sont des maladies d'origine hydriques.

• Stratégie

Saisissant l'opportunité de la décennie mondiale de l'eau, le pays a développé plusieurs stratégies. Un schéma directeur de l'eau de l'assainissement a été adopté et a permis de développement de nombreux programme de fourniture d'eau potable aux populations. Une base de données sur les ressources en eau a été crée

• Forces et faiblesses

Points forts

Le pays a fait la promotion de l'hydraulique villageoise, réhabilité et renforcé les infrastructures de base en eau potable. Il a donc établi et opérationnalisé le schéma directeur de l'eau.

Points faibles

Quelques contraintes peuvent être relevées dans le secteur. Le potentiel hydraulique est encore très mal connu malgré les efforts consentis pour réaliser une base de données. Le cadre réglementaire et juridique en matière de protection de la qualité et de fourniture des ressources en eau est inexistant. Les capacités institutionnelles sont faibles et ne favorisent pas la maîtrise du secteur.

• Impact

Il convient de souligner l'accroissement du taux d'accès à l'eau potable depuis la mise en œuvre des programmes, l'a réduction des maladies hydriques, l'organisation des terroir autour des points et l'accroissement des revenus communautaires tirés de la gestion de l'eau.

• Perspectives

Le pays entend poursuivre les efforts déjà engagés pour promouvoir la protection de la qualité et la fourniture des ressources en eau.

Chapitre 12 : Gestion des déchets dangereux

Au cours des dix dernières années, la gestion des déchets dangereux a été caractérisée par l'absence de dispositif adéquat. Le suivi, le contrôle et l'évaluation de la qualité de l'air, de l'eau et des produits de consommation courante (médicaments, cosmétiques, procédés industriels et les produits etc) ne se sont jamais faits de manière systématique. Les risques de contamination massive sont ignorés.

• Stratégie

Des mesures ponctuelles et parcellaires ont été développées selon les cas et les besoins. Ce sont par exemple la réglementation de la vente et l'épandage des substances chimiques et toxiques à usage agricole (pesticides), la ratification du Traité sur la non prolifération d'armes nucléaires, de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs).

• Forces et faiblesses

Points forts

Il est à noter la mise en place d'un comité national et d'un point focal ayant à charge l'exploration des possibilités pour proposer un cadre institutionnel de gestion des produits et déchets dangereux.

Points faibles

L'absence de la politique nationale en matière de gestion de produits chimiques et déchets dangereux n'a pas permis de disposer de programme pertinent dans le secteur. La gestion des déchets dangereux est donc aléatoire.

• Impact

La situation actuelle de la gestion des risques liés aux produits et déchets dangereux est préoccupante et implique l'adoption en urgence de mesures appropriées.

• Perspectives

L'adoption d'une loi Cadre sur l'Environnement, la promotion des activités habilitantes et l'utilisation des instruments pertinents et la formation des capacités nationales de suivi, de contrôle et d'évaluation sont prévues.

Section III : Le renforcement du rôle des principaux groupes sociaux.

Chapitre 13 : Action nationale en faveur des femmes pour leur participation à un développement durable et équitable.

Les femmes représentent 51% de la population Centrafricaine. Elles jouent un rôle moteur dans la production et gestion des ressources naturelles et du développement. Malheureusement, en dépit de leur importante participation, elles sont marginalisées et n'en tirent pas suffisamment de profit. Elles ne bénéficient pas de l'appui indispensable pour améliorer leurs capacités d'intervention, accroître leur revenu et assurer leur bien-être. Plus de 70% parmi elles ne savent ni lire, ni écrire. Elles ne peuvent donc pas accéder aux nouvelles pratiques d'exploitation rationnelle et rentable des ressources. Elles continuent de pérenniser des modes d'utilisation des ressources hautement dévastatrices et même temps de subir le poids des discriminations.

• Stratégie

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a saisi l'opportunité des différentes mesures prises par la communauté internationale en faveur des femmes pour encourager les initiatives visant à l'autonomisation des femmes et la lutte contre les discriminations et les violences vis-à-vis d'elles. Dans cette perspective, les institutions en charge de la question de la promotion des femmes ont été consolidées et un instrument stratégique adopté, à savoir le Plan d'Action en faveur de la promotion féminine, conformément aux orientations données par la conférence de Beijing. Le Plan National d'Action Environnemental, en soulignant l'approche participative comme base de gestion des ressources encourage alors la pleine participation des femmes dans la réalisation du développement durable.

• Forces et faiblesses

Points forts

Le Plan National d'Action Environnemental consacre une place importante à la femme dans la gestion rationnelle des ressources des terroirs et du cadre de vie. Une programme spécifique d'information, d'éducation et de communication vise à élever la conscience des femmes et des hommes sur la nécessité de préserver l'environnement par des métho

des durables d'exploitation et de conservation des ressources.

Dans les objectifs que le Département de la promotion de la femme s'est fixé une place de choix est laissée à la participation des femmes aux prises de décisions concernant l'accès aux ressources naturelles et à leur gestion durable.

Points faibles

Le retard accumulé dans la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnemental n'a pas permis de traduire concrètement toutes les mesures d'implication effective de la femme dans la gestion durable de développement. Par ailleurs, de nombreuses contraintes financières, matérielles retardent également l'exécution du Plan National en faveur de la promotion de la femme.

• Impact

La formulation des différents instruments de planification a donné l'occasion à la communauté nationale de prendre conscience de l'importance qu'il faut accorder à la femme, comme première gestionnaire des ressources écologiques. Cela s'est consolidé par l'exigence de plus en plus reconnue de développer des approches participatives qui privilégient sa participation.

• Perspectives

L'engagement politique du Gouvernement se traduit par la volonté de rechercher et de mettre en œuvre un système efficace d'allocation budgétaire permettant la mise en œuvre d'une batterie de mesures pour la réalisation des objectifs en matière de promotion de la femme.

Chapitre 14 : Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable.

La population centrafricaine est jeune. Plus de 45% ont entre 0 à 15 ans. Malheureusement une portion importante n'a pas la chance d'accéder au système éducatif. Ceux qui y sont n'ont pas encore la possibilité de bénéficier d'un système pédagogique axé sur le développement durable. L'éducation environnementale n'a pas encore pénétré suffisamment la pratique éducative. Les programmes scolaires et d'activités de jeunesse sont loin de prendre en compte la promotion de la culture de durabilité.

- **Stratégie**

Au cours des dix dernières années des efforts ont été faits pour promouvoir la culture de la durabilité par les enfants et les jeunes. De grandes réflexions nationales ont abouti à l'adoption d'un Plan National de Développement de l'Education (PNDE) et des recommandations en faveur des enfants et des jeunes. L'axe essentiel de toutes les mesures prises est d'élever la conscience des enfants et des jeunes sur la nécessité d'avoir une attention particulière et soutenue à la protection de l'environnement, à la conservation du cadre de vie, à sa gestion rationnelle et à l'assimilation de l'éthique environnementale. Dans le programme d'insertion des jeunes, toutes structures d'encadrement, avec l'appui des agences du système des Nations Unies comme l'UNICEF, privilégient la promotion d'une culture de développement qui accorde une place importante à l'hygiène du milieu et à la protection de l'environnement. Des Ongs comme le centre SOS enfant, la Fondation Voix du cœur le Centre de réinsertion Sara mbi ga zo sont particulièrement actives.

- **Forces et faiblesses**

Points forts

La prise de conscience de la nécessité d'accorder l'attention particulière à la protection de l'environnement progresse

lentement parmi les enfants et les jeunes, grâce surtout à des programmes de propagandes médiatiques. Des émissions en direction des jeunes intègrent souvent. Les programmes des médias.

Points faibles

Le retard accumulé dans la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Education et des recommandations des états généraux de l'enfance et de la jeunesse n'a pas permis de traduire concrètement toutes les mesures d'implication effective des enfants et des jeunes dans la gestion durable de développement

- **Impact**

L'élaboration du Plan National de Développement de l'Education et l'organisation des états généraux de l'enfance et de la jeunesse ont permis à la communauté nationale et aux partenaires de prendre conscience de l'importance qu'il faut accorder aux enfants et aux jeunes dans la gestion des ressources écologiques. Cela s'est consolidé par l'exigence de plus en plus reconnue de développer des approches participatives qui privilégient leur participation.

- **Perspectives**

La volonté manifeste du Gouvernement de prendre en compte, par un système d'allocation budgétaire approprié de toutes les recommandations issues des états généraux de l'enfance de l'éducation et de la formation de la jeunesse permettra, à n'en point douter, aux enfants et aux jeunes de jouer le rôle qui est le leur dans le processus du développement durable.

Chapitre 15 : Reconnaissance et renforcement du rôle des population autochtones et de leur communautés.

Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement, avec l'appui des Partenaires au développement, n'a ménagé aucun effort pour l'intégration des minorités ethniques et des groupes marginalisés (pygmées, Mbororo, etc.) et de leurs communautés dans le processus du développement durable du pays

• Stratégie

Les dix dernières années ont été marquées par une prise de conscience nationale sur le rôle que peuvent avoir les minorités ethniques et les groupes marginalisés sur le développement durable du pays. Aussi, d'importants efforts ont été faits pour promouvoir l'intégration de ces groupes dans la société. Les différents plans sectoriels élaborés par le gouvernement (Plan National d'Éducation, Plan National d'Action Environnemental, Plan National de Développement Sanitaire, Plan National de Développement de l'Agriculture,...) prennent en compte les préoccupations des minorités notamment par l'éducation et la formation et leur participation effective au processus du développement durable du Pays.

• Forces et faiblesses

Points forts

La prise de conscience et la nécessité d'accorder une attention particulière à la participation des population autochtones à la protection de l'environnement progresse lentement mais sûrement. Les minorités ethniques affichent une réelle disponibilité pour leur participation effective aux actions de développement durable en plus de leur aptitude culturelle vouée à la conservation des écosystèmes environnants.

Points faibles

Les retards accumulés dans la mise en œuvre des différents Plans Nationaux de Développement sectoriel n'ont pas permis de traduire concrètement toutes les mesures d'implication effective des populations autochtones, des minorités et des groupes marginalisés dans la gestion durable de développement. En outre, la tendance acquise au nomadisme de certains groupes présente le risque d'abandon des programmes conçus en leur faveur en cours de réalisation.

l

• Impact

La mise en œuvre des stratégies nationales a permis de développer plusieurs programmes en faveur des populations autochtones, pour un développement durable. A titre d'exemple, à Dzanga-Sangha où les populations pygmées participent activement à la réalisation du projet sur la protection de la faune. Le projet apporte une aide significative dans la scolarisation et la formation de leurs enfants, un appui technique pour la construction des campements, et attribue à chaque enfant: des tenues scolaires, des fournitures de classes et assure la prise en charge des assurances scolaires et des frais de transfert vers des écoles plus proches pour un meilleur suivi

• Perspectives

Il est indispensable à la fois d'envisager une politique spécifique et une stratégie propre pour la consolidation des acquis au bénéfice de ces communautés afin de réaliser un véritable progrès dans le processus du développement durable.

Chapitre 16 : Renforcement du rôle des Organisations Non Gouvernementales, partenaires au développement durable

Le constat général fait état de ce qu'aujourd'hui, dix ans après Rio, le processus de développement durable s'est soldé par un échec, du fait de la non fonctionnalité des interactions entre Etat, secteur privé et la société civile/ONG. On note plutôt une classe d'acteurs toutes tendances confondues préoccupée par la recherche effrénée du profit, en marge des principes de l'Agenda 21.

• Stratégie

Ces dix dernières années ont été marquées par le renforcement progressif du rôle des ONG comme partenaires au développement durable. Aussi, un cadre législatif et réglementaire, la Loi n°02. 004 du 21 mai 2002, fait désormais place aux ONG et à la société civile dans la perspective d'un épanouissement harmonieux pour le développement durable de la République Centrafricaine. Une structure en charge des questions relatives à la promotion d'un partenariat avec les ONG pour le développement durable a été créée au sein du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Au terme de la loi ci-haut citée, les ONG et la société civiles sont même autorisées à nouer directement des relations partenariales avec les bailleurs de fonds et les communautés à la base pour un développement durable.

• Forces et faiblesses

Points forts

Le gouvernement accorde une place de choix au rôle que peuvent jouer les ONG dans la protection de l'environnement et le développement durable. La participation de

ces entités est désormais requise dans les prises de décision ou la formulation et l'adoption des grands programmes de développement.

Points faibles

On note malheureusement une absence de culture associative au niveau des ONG nationales en liaison avec le faible niveau de réalisations concrètes par rapport aux engagements pris. Les faiblesses de capacités en ressources humaines, financières et matérielles couplées avec la faible capacité de négociation expliquent en grande partie cet état de chose.

• Impact

Depuis le sommet de RIO, les ONG apparaissent maintenant comme des partenaires privilégiés sur lesquels s'appuie l'Etat dans la réalisations d'importants programmes et projets socio-économiques à la base. En elles sont de plus en plus impliquées dans la formulation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement.

• Perspectives

Dans cette perspective, le pays s'engage à prendre des mesures nécessaires au renforcement du rôle que devront désormais jouer les ONG dans le processus du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Ces mesures viseront notamment, le renforcement des capacités, la promotion des interactions constructives entre la société civile et le secteur privé.

Chapitre 17 : Initiatives des collectivités locales à l'appui de l'Agenda 21.

L'adhésion des communautés locales au Plan National d'Action Environnementale (PNAE) ouvrait la voie au développement des initiatives locales en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Mais la faible capacité du pays à mobiliser les ressources utiles à la mise en œuvre de cet important instrument de gestion des ressources naturelles pour la promotion du développement durable n'a pas autorisé les collectivités locales à l'internaliser.

• Stratégie

Au cours de la dernière décennie, la République Centrafricaine a entrepris de rapprocher les centres de décision des collectivités locales afin de les rendre autonomes dans la prise de décision. Aussi une loi sur la Décentralisation et la Régionalisation a été élaborée, votée et promulguée par les autorités du pays. En outre, de nombreuses actions d'information, de sensibilisation et de conscientisation sur les préoccupations de gestion durable des ressources naturelles ont été menées en direction de ces collectivités locales.

• Forces et faiblesses

Points forts

On assiste depuis quelques temps à une gestion participative des ressources naturelles des différents terroirs corollaire d'une prise de conscience élevée des problèmes de protection de l'environnement par les populations. La responsabilisation effective des collectivités locales dans la gestion de l'environnement participe au renforcement de leurs capacités.

Enfin, les préoccupations des collectivités locales sont intégrées dans les décisions et différents programmes de développement.

Points faibles

La faible mobilisation des ressources a constitué la principale contrainte au développement des initiatives des collectivités locales en faveur de l'Agenda 21.

Le retard pris dans la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnemental (PNAE) est à l'origine du blocage de nombreuses initiatives locales en matière de développement durable.

• Impact

Le nombre, sans cesse, croissant des associations locales de protection de la nature est le résultat de l'impact des actions d'information et de sensibilisation menées par les Pouvoirs publics, les ONG et autres partenaires au développement.

• Perspectives

Pour les années à venir, les actions du pays porteront sur une intensification des campagnes d'IEC, menées par La commission nationale pour le développement durable, en direction des collectivités territoriales. Parallèlement, les autorités mettront tout en œuvre pour mobiliser les ressources nécessaires au soutien des initiatives locales de l'Agenda 21, notamment la réalisations des actions prioritaires du Plan National d'Action Environnemental (PNAE).

Chapitre 18 : Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie

Fragilisé par les nombreuses crises socio-économiques qu'a connu le pays ces dernières années, le secteur du commerce et de l'industrie n'a pu assumer, comme il faut, le rôle de locomotive qui devrait être le sien dans le processus du développement du pays. Face à cette situation, le pays a mis en chantier un certain nombre de réformes économiques tendant à faire du secteur privé le fer de lance de son développement. L'accent est mis sur la libéralisation du commerce et un développement des petites et moyennes entreprises plus propres.

• Stratégie

Le souci de relancer la croissance et d'assurer un développement durable s'est manifesté à travers la volonté du pays de se doter d'un secteur privé dynamique et respectueux des procédés de production non polluants et la libéralisation de l'économie avec l'adoption de la loi portant privatisation des entreprises et offices publics. La mise en place d'un Code des Investissements attractif, l'adoption de la Charte communautaire en zone CEMAC et, la ratification et l'application effective du traité de l'OHADA relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique constituent des avancées significatives renforcées par l'adhésion du pays aux initiatives régionales et internationales dans le domaine de la garantie des investissements et d'assainissement financier.

• Forces et faiblesses

Points forts

Les procédures de création d'entreprise sont facilitées. Les structures d'appui sont dynamisées, le cadre juridique est amélioré.

La professionnalisation des activités économiques et le renforcement du dialogue entre le secteur privé et le secteur public sont une réalité qui facilite l'augmentation des investissements dans le pays par la création et la consolidation d'un environnement propice au développement du secteur privé.

Points faibles

Le manque de performance de l'économie centrafricaine est l'un des points faibles de la stratégie du renforcement du rôle du commerce et de l'industrie. Il est corollaire de l'insuffisance des capacités de mobilisation des capitaux locaux et extérieurs. Les possibilités d'accès au crédit sont très limitées ainsi que les capacités d'attrait des opérateurs extérieurs.

• Impact

Une nette reprise de l'activité économique et commerciale est constatée et mérite d'être renforcée.

• Perspectives

Le contexte régional de la CEMAC offre de larges opportunités au commerce et à la promotion de l'industrie du pays dont le marché est très restreint. Mais l'impératif d'adopter une politique vigoureuse et agressive se fait sentir.

Chapitre 19 : Renforcement du rôle des Agriculteurs

Les agriculteurs représentent environ 80% de la population active et participent pour 42% dans la formation du produit intérieur brut (PIB). Ils sont donc à la base de la production et du développement. Malheureusement, ils ne bénéficient suffisamment d'attention, ni de mesures appropriées tendant à valoriser leurs contributions. La plupart sont analphabètes et ne disposent de capacités pour développer des spéculations plus rentables. Leur mode de production est demeuré rudimentaire. Quelques initiatives ont vu le jour en faveur du renforcement des organisations de base et des mesures incitatives en vue d'améliorer la qualité de la vie et d'accroître la production. Ces initiatives privilégient fondamentalement la participation communautaire et surtout le rôle des agriculteurs premiers opérateurs économiques.

• Stratégie

Le souci majeur est la modernisation du secteur agricole qui vise avant tout la promotion du paysan à tous les niveaux : son bien-être, ses revenus et sa participation active au processus de développement. Un Plan Directeur Agricole (PDA) 2002-2008 a été adopté à cet effet, comme l'une des composantes principales du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

• Forces et faiblesses

Points forts

Une concertation sur les défis et les enjeux du développement du monde paysan a eu lieu et repensé des orientations pertinentes pour l'amélioration du bien-être des paysans et le renforcement de son rôle. Des structures paysannes se consolident peu à peu avec le développement de mouvements associatifs qui sont les groupements d'intérêts ruraux et pastoraux. Des mesures incitatives, comme la diffusion des mécanismes de micro crédit au

niveau des campagnes, ont vu le jour et évoluent lentement.

Points faibles

Le pourcentage élevé des analphabètes parmi les agriculteurs constitue un frein à leur épanouissement. Il en va de même pour les difficultés d'accès à l'information technique fiable, aux mesures incitatives appropriées, et aux marchés porteurs.

• Impact

Les paysans s'organisent peu à peu en groupements d'intérêts et pastoraux. Des mercuriales sont actives dans la plupart des préfectures. Des structures de gestion communautaire se renforcent autour de plusieurs préoccupations, sanitaires, éducatives et financières à travers des caisses villageoises de développement.

• Perspectives

Des efforts en vue de l'information et de la formation des producteurs pour les rendre aptes à planifier, programmer et gérer leurs activités de production et à distinguer leurs obligations de leurs droits se poursuivent. Ils vont être complétés par des programmes d'équipement et d'infrastructures de base en vue d'améliorer la productivité du travail en milieu rural.

Section IV : Moyens de mise en œuvre

Chapitre 20 : Ressources Financières et Mécanismes d'allocation budgétaire

Au cours des dix dernières années, les difficultés financières de l'Etat, n'ont pas permis la tenue à jour d'un compte du patrimoine qui intègre les principes de durabilité. La gestion budgétaire est bâtie sur des dispositifs fiscaux et de mécanismes d'allocation financière qui tiennent très peu compte des impératifs de la préservation et de la réhabilitation des écosystèmes. Des efforts sont faits peu à peu pour corriger cette tendance en instaurant des taxes permettant de couvrir les besoins de protection, de conservation et d'aménagement des ressources naturelles et des habitants menacés.

• Stratégies

La stratégie du pays, dans le domaine financier, est d'assainir rapidement les finances publiques et de mettre en œuvre immédiatement un certain nombre de réformes structurelles afin d'améliorer les ressources financières de l'Etat. Ainsi dans le secteur de l'environnement, il est prévu dans la loi de Finances le prélèvement des taxes forestières et cynégétiques dont une partie est affectée au trésor, une partie aux communes et une partie aux opérations de préservation des ressources naturelles à travers le Fonds de développement Forestier et Touristique (FDFT).

• Forces et faiblesses

Points forts

Des taxes ont été instaurées afin de réinvestir dans le système de gestion rationnelle des ressources naturelles et de la biodiversité. Elles ont permis le financement de nombreux programmes et projets de réhabilitation et d'aménagement des écosystèmes.

Points faibles.

Les capacités de mobilisation des ressources financières sont très limitées. La planification des besoins et des ressources en faveur des programmes de conservation est peu performante.

• Impact

L'insuffisance d'investissement financier en matière de développement durable a pour conséquence la poursuite de la dégradation du cadre et des conditions de vie, des ressources de la biodiversité. Les initiatives locales communautaires ont beaucoup de peine pour être répliquées. Quelques exemples de projets réussis peuvent être évoqués : ECOFAC, PARN, Réhabilitation écologique/aménagement et reboisement Protection et aménagement de la forêt dense de DZANGA-SANGHA ; Protection de la faune et entretien des infrastructures/développement de la population à la gestion des ressources fauniques et Développement de la région Nord Est ; Gestion des ressources naturelles (PDRN, ECOFAC, DZANGA-SANGHA)

Evolution investissement dans le secteur forêt

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Prévision	1400	1615	2518	2173	1308	770	1589
Réalisation	1500	1457	2720	1032	374	677	675

Evolution secteur chasse et Faune

En millions de FCFA

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Prévision	698	1011	950	3419	2919	1650	2766
Réalisation	665	1036	1463	2215	658	1650	1332

• Perspectives

Le pays envisage mettre en place d'un dispositif adéquat, à savoir un compte satellite du patrimoine environnemental.

Chapitre 21 : Promotion de l'Éducation, de l'Information et de la Formation

La culture du développement durable ne s'acquiert qu'avec un programme soutenu d'éducation, d'information et de formation. Le système éducatif qui n'a pris suffisamment en compte ces préoccupations a progressivement évolué. Le Plan National de Développement de l'Éducation prévoit une place importante à l'éducation environnementale. Au niveau de l'information, des initiatives ont été développées à travers les médias. Mais aucune stratégie globale existe pour systématiser l'information.

• Stratégie

Le souci de jeter les bases du développement durable a amené le Gouvernement à revoir le fonctionnement du système éducatif afin de le rendre plus performant. Un Plan National de Développement de l'Éducation intégrant l'éducation environnementale a été adopté. L'émergence des organisations non gouvernementales a contribué à une large diffusion de l'information et de formation. Les préoccupations visant la gestion durable de développement sont encouragées à travers les médias publiques et privées. Des émissions et des programmes de sensibilisation y sont consacrées.

Forces et Faiblesses

Points forts

L'éducation, l'information et la formation sont considérées comme des priorités nationales. Plusieurs acteurs s'impliquent dans sa promotion. De diverses activités ont été déployées à

travers la presse, les journaux, les radios privées,...

Points faibles

Des nombreux problèmes subsistent et ne permettent pas de promouvoir l'éducation, l'information et la formation. Il s'agit de l'insuffisance des moyens matériels et humains, la faible capacité de la valorisation du capital humain, la couverture médiatique limitée, la faiblesse et la vétusté des moyens de communication.

• Impact

L'information sur l'environnement et le développement est largement diffusée et facilite la prise de conscience des populations sur la question. Les médias s'impliquent également dans cet exercice. En matière de l'éducation, un consensus national se fait autour de la nécessité de réformer son système afin de le rendre plus performant

• Perspectives

La mise en œuvre effective du Plan National de Développement de l'Éducation et la consolidation des mécanismes et structures de l'information.

Chapitre 22: Arrangements institutionnels internationaux

L'un des principes de la déclaration de Rio stipule que les « Etats doivent coopérer afin de maintenir, protéger et restaurer l'équilibre et l'intégrité des écosystèmes terrestres les pays développés reconnaissent la responsabilité qui leur incombe dans la promotion internationale d'un développement durable, compte tenu des pressions exercées par leurs sociétés sur l'environnement mondial et des ressources technologiques et financières dont ils disposent ».

A ce titre, la République Centrafricaine est membre de

PNUE
FE M
OIBT
NEPAD
CEMAE
CEFDHAC
ADIE\PRGIE
COMIFAC
RAPAC
CILSS
CBLT

EN ce qui concerne les engagements du pays pris conformément à la déclaration de RIO l'évaluation de leur mise en œuvre fait ressortir des points forts et des points faibles qui se présentent ainsi qu'il suit :

Points forts

La création du Comité National chargé de la Protection et l'utilisation rationnelle de l'Environnement par Décret 89.047 du 23-2-89

La création du Comité National pour l'Environnement et le Développement Durable par Décret 94.124 du 26-4-1994

Les instruments juridiques signés ou ratifiés par la RCA sont suivis par des Points Focaux désignés qui sont des correspondants nationaux sont par le Ministre en Charge de l'Environnement

Des Comités Nationaux de pilotages ont été mis en place pour le suivi de la mise œuvre de la plupart des conventions en cours d'exécution

La dimension environnementale est prise en compte dans tous les programmes de développement y compris le commerce

Les ONG de l'Environnement sont regroupées au sein d'un réseau appelé le RONGED

Points faibles

Le CNEDD n'a jamais été opérationnelle depuis sa création

La Loi cadre sur l'Environnement n'est pas encore adoptée

La capacité des ONGs de l'Environnement est limitée

Le concept de l'Environnement est mal maîtrisée dans la mesure ou il est considéré a tort comme étant un secteur alors qu'il s'agit d'un domaine

Le PNAE n'est pas encore lancé officiellement même si beaucoup de programmes prévus sont déjà en cours d'exécution

L'exécution du PNAE est tributaire de la coopération internationale a cause de son coût très élevé [222 milliards]

Chapitre 23 : L'information dans la prise de décision

La prise en compte des impératifs environnementaux dans les décisions de politique économique et sociale impose de disposer d'une base données fiables sur l'état des ressources naturelles du pays. Au cours des dix dernières années, les différentes crises qui ont perturbé le fonctionnement de l'Administration n'ont pas permis au pays d'asseoir une base de données fiables et complètes sur son environnement. Néanmoins, des avancées ont été enregistrées dans la connaissance parcellaire du patrimoine environnemental national

- **Stratégie**

La volonté du gouvernement de placer l'information en amont de toute prise de décision est manifestée à travers l'élaboration et l'adoption d'une Loi statistique, la restructuration du système statistique national.

- **Forces et Faiblesses**

Points forts

La définitions des normes statistiques, les possibilités de collecter des données dans des secteurs non encore explorés.

Points faibles

La Faiblesse des capacités humaines, matérielles et financières constituent des contraintes à la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement se traduisant par des lenteurs dans la constitution des bases de données surtout dans le domaine, encore inexploré, de l'environnement.

- **Impact**

La mise en place d'un Conseil National de la statistique a permis de jeter les bases d'un programme de développement des statistiques. En outre la restructuration du système statistique a abouti à la mise en place, dans l'ensemble des Départements Ministériels, d'un service chargé de la collecte d'informations pour une meilleure connaissance de chaque secteur.

3 Mécanismes et processus d'intégration

1. Mécanismes d'intégration

La République centrafricaine est partie prenante dans les initiatives sous régionales et internationales en matière de gestion de l'environnement. Il s'agit de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale, (COMIFAC), l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Central African Regional Programm (CARP), Organisation Africaine du Bois (OAB), Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale (CEMAC) etc. Certaines sont récentes d'autres sont anciennes. Elles contribuent au renforcement des capacités nationales. Les bénéfices sont encore restés au niveau institutionnel central. Les autres partenaires comme les populations et les organisations non gouvernementales, ne perçoivent pas encore les retombées de cette adhésion. Les acquis sont concentrés au niveau des services techniques. Les impératifs économiques entravent la mise en œuvre de certaines résolutions.

2. Processus d'intégration

Le processus d'intégration du pays dans cette dynamique régionale est en dent de scies. Les différentes crises qu'il a connues ne lui ont pas permis d'être à jour de sa participation au fonctionnement de la plupart de ces structures.

Conclusion

Ce rapport met donc en évidence deux tableaux : d'un côté, une situation stationnaire qui préserve quelques rares acquis, notamment la promotion de la femme et la santé en République Centrafricaine et, de l'autre, une situation de dégradation effrénée, surtout dans les secteurs de l'éducation, de la communication, et de l'agriculture. Ils sont significatifs de la marche difficile du pays vers la réalisation du développement durable. Cette marche est chargée de nombreuses contraintes dont la faiblesse des capacités de mobilisation de ressources pour exécuter des cadres stratégiques élaborés aux fins de réaliser le développement durable. Pour y remédier, le gouvernement a mis en chantier beaucoup d'initiatives : la formulation d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, l'élaboration d'un programme cadre de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'adoption des objectifs de développement du millénaire. Un tel processus de réforme permettra au pays se mettre en droite ligne pour la réalisation du développement durable.

Comité National Préparatoire chargé de l'élaboration du Rapport National sur le Développement durable

Melle ABENAKA Bienvenue	Ministère des Aff. Sociales
BANGO Léon	Ministère du Plan
Mme BIA Annicette Philomène	ONG BATA GBAKO
BISSAKONOU Judes	Prog. Gest. Part. Ress ; Nat.
BOMBA Jean-Claude	Université de Bangui
DENISSIO Moïse	Chambre d'Agriculture
DOUNGOUBE Gustave	Ministère des Eaux et Forêts
EBELINGA Gabriel	Chambre de Commerce
Mme GAZA Victorine	Ministère des Eaux et Forêts
GNAPLET Lambert	Minis. Des Eaux et Forêts
GOUGA III Jeannot-Christophe	Patronat
GUERET-DOMBA Alphonse	Université de Bangui
KOBELEMBI Frédéric	Ministère du Plan
KONZI Bob Félicien	Mini. Des Eaux et Forêts
MAGALAMON Casimir	Ministère du Plan
MALLEBANDA Gabriel Lucien	Ministère de l'Education
MAWA Albert	Ministère du TP
MBAYE Privat	Ministère de la Promo. Monde rural
MBOLI FATRAN Léopold	Ministère du Plan
Mme MOKODOKPO Eliane	Organisation des femmes centrafricaines
NDEKOMMISSO Abdraman	Ministère du Plan
NGASSE Georges	Ministère des Eaux et Forêts
NGAYA Alfred	Ministère des Jeunesses et Sports
Melle PANA Gisèle	Ministère des Eaux et Forêts
PASSE SANAND Patrice	OCDN
POUBANGUI Abel	Ministère des Eaux et Forêts
RANGBA Samuel	Minis. Aff Etrangère
REGNER Jacques Paulin	Université de Bangui
Mme SACKANOT Fernande	Journaliste Radio Ndéké Luka
TEGANTCHO KANG Dupont	ONG RFAD
TOUKAM Suzanne	ONG RFAD
Dr WATA Bertrand	Ministère de la Santé Publique
Melle YACKOTA Clarisse	Ministère du Commerce
YOELE Pierrot	Ministère de la Fonction .Publique
YOUSSOUFA Sylla	Ministère du Plan
ZAMI Moïse	Ministère du Plan

Secrétariat de rédaction

Président :	Casimir Magalamon , Directeur Général au Ministère de l'Economie et du Plan
Vice-Président :	Gustave Doungoube , Chargé de Mission au Ministère des eaux et Forêts
Membres :	Jean-Privat Mbaye , Coordonnateur National du Programme de sécurité alimentaire au Ministère de la Promotion du Monde Rural
	Léopold Mboli Fratan , Expert National au Ministère de l'Economie et du Plan

Conseil

Zéphirin Mogba, Chargé de Mission à la Primature en charge de la coopération décentralisée

Appui technique

Maxime-faustin Mbringa-Takama Chargé de Programme Plaidoyer pour le Développement Humain Durable PNUD

Mme Rhokaya PAQUITA Assistante au Programme Plaidoyer pour le Développement Humain Durable PNUD